

# VILLE DE TOURBES

## COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 20 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, le MARDI 20 NOVEMBRE 2018 à 18h30 sous la Présidence de Mr le Maire.

Présents: 10 membres

Mr Christian JANTEL Maire

Mr Michel VINCENT 2<sup>ème</sup> Adjoint

Mmes Carole BONNET , Alix PICHON MATHIEU , Sylvie MEUNIER,

Mrs Richard BORON , Jean-Luc GUIRAUDOU, Christian LOPEZ , José MINANO , Lionel PUCHE,

Absents excusés: 9 membres (dont 6 pouvoirs)

Mme Mélanie MUR donne pouvoir à Mr Richard BORON

Mme Cristelle MORENO donne pouvoir à Mr Jean-Luc GUIRAUDOU

Mr Frédéric SERVELLERA donne pouvoir à Mr Michel VINCENT

Mme Liliane DAMIENS donne pouvoir à Mr Christian LOPEZ

Mr Luc MARCO donne pouvoir à Mr Lionel PUCHE

Mr Guillaume ROUSSILLON donne pouvoir à Mr Christian JANTEL

Mmes Marie LOUSTALET , Christine RENAUDEAU ,

Mr Didier LOUSTALET

Soit au total : 16 Membres présents ou représentés.

Secrétaire de la séance et rédacteur du Compte Rendu : Michel VINCENT

## ORDRE DU JOUR

**En préalable à la Réunion du Conseil Municipal, Mr le Maire constatant que le quorum est tout juste atteint (10 présents sur 19 membres), souligne un certain laisser aller et précise que les membres du Conseil ont été élus par la population et se sont donc engagés à s'investir dans leur mission pendant toute la durée de leur mandat.**

### **1) Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 20 septembre 2018 :**

**VOTE:... 16 Pour (y compris 6 pouvoirs)**

## **2) Délibérations :**

### **-----A) Carte cadeaux**

Comme chaque année il est proposé au Conseil municipal de prendre la décision d'offrir à chaque agent municipal une carte cadeau pour les fêtes de fin d'année.

Le montant de chaque carte est de **200 €**.

**VOTE: 16 Pour (y compris les 6 pouvoirs)**

### **-----B) Renouvellement contrat Horizon Villages (JVS)**

Il est proposé au Conseil municipal le renouvellement du contrat type Horizon villages avec la Sté JVS-MAIRISTEM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 3 ans.

Ce contrat consiste en la cession et la mise en place des licences de la logithèque Horizon Villages et l'accompagnement des utilisateurs à l'usage des logiciels et l'assistance téléphonique.

Le montant annuel de **5524.80 euros**.

**VOTE: 16 Pour (y compris les 6 pouvoirs)**

### **-----C) Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge (CLETC)**

La commission d'évaluation s'est réunie à deux reprises dans les bureaux de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour vérifier les montants des charges transférées commune par commune.

Concernant la commune de Tourbes le montant a été validé à la même hauteur qu'en 2017 soit : – **23 916 €**.

Le Conseil municipal est prié d'accepter le montant retenu.

**VOTE: ... 16 Pour (y compris les 6 pouvoirs)**

### **-----D) Logiciel Etat civil**

La gestion administrative de l'Etat civil qui se déroule encore de façon empirique, ne correspond ni à notre volonté de modernisation du service, ni à notre devoir de délivrer des documents de qualité

Le logiciel proposé par la société SEDI permettra à terme à nos agents les possibilités suivantes :

\*Création de nouveaux actes

\*Edition d'un acte

\*Recherche d'un acte

\*Editions annuelles et décennales

\*Autres fonctionnalités (Module nom de famille, publication de mariage hors commune, transfert DGI, INSEE, module ADIC).

Le coût engendré par cette nouvelle disposition est de **1049,00 €/HT** et cette dépense unique est éligible en dépense d'investissement.

La maintenance a un coût annuel de **140 €/HT/an**

Le conseil municipal est sollicité pour avis et décision sur cette proposition

**VOTE : ... 16 Pour (y compris les 6 pouvoirs)**

**-----E) Sortie vacances de Toussaint (zoo du Lunaret)**

Dans le cadre de la garderie extrascolaire, il a été proposé aux enfants des écoles de Tourbes une sortie à Montpellier au zoo de Lunaret.

Cette sortie a eu lieu le 25 octobre et a nécessité la mobilisation d'un bus, de personnels municipaux et d'accompagnateurs.

La participation demandée aux parents est de 12 €/enfant.

Il est demandé au Conseil municipal de voter ce montant de participation.

**VOTE : ... 16 Pour (y compris les 6 pouvoirs)**

**-----F) Convention Centre aéré Pézenas**

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion a été tenue à Nézignan l'Evêque au siège du SMICTOM par les élus de Pézenas (Gérard Dufour élu et le directeur du centre aéré de Pézenas...) pour nous apprendre que la fin des conventionnements a été votée par le conseil municipal de Pézenas. Mr Jean-Luc GUIRAUDOU précise que si les enfants Tourbains continuent d'aller au centre aéré les parents paieront plein tarif (25€/jour).

En attendant l'application de cette nouvelle décision en 2019, il est proposé au conseil municipal de Tourbes d'approuver la convention de participation aux frais de fonctionnement 2018 du centre aéré piscénois qui s'établit à 7,80 €/enfant/jour.

Le coût approximatif chaque année est d'environ **1000 €**

**VOTE: 16 Pour (y compris les 6 pouvoirs)**

**-----G) Création d'un poste d'Animatrice territoriale et suppression du poste d'ATSEM Principale 2<sup>ème</sup> classe**

Il est rappelé ici les débats tenus à propos de l'évolution du personnel communal en lien direct avec la gestion des services d'accompagnement scolaire et périscolaire :

- \*évaluation des besoins en heure et nombre d'agents (adéquation avec les effectifs),
- \*qualifications professionnelles (en adéquation avec les postes occupés et leurs responsabilités),
- \*maintien du temps scolaire à 4 ½ jours donc maintien des TAP (temps d'activité, périscolaire),
- \*incitation et encouragement à l'obtention de diplôme d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles),
- \*obtention volontariste du diplôme d'Animateur Territorial (validité temporelle limitée 4 ans) par un agent,
- \*nécessité de remplacer 1 poste vacant et de créer 1 poste
- \*préparation administrative, technique et humaine à la création d'un centre de loisirs en 2019...

Ainsi afin de faire face à l'ensemble de ces évolutions et de réaliser dans les meilleures conditions cette transition vers la création d'un CLAE (Centre de Loisir Associé à l'Ecole), mais aussi afin d'assumer dans cette attente et au quotidien le suivi des TAP et des services périscolaire et extrascolaire déjà en fonctionnement, il s'avère nécessaire de confier l'ensemble de ces missions de coordination à un personnel apte et formé, il est donc proposé au Conseil municipal de créer le poste d'Animateur Territorial emportant la suppression de celui d'ATSEM Principale 2<sup>ème</sup> classe.

**VOTE : 16 Pour (y compris les 6 pouvoirs)**

**-----H) Adhésion au SIVOM d'Agde/ Pézenas (réseau d'assistantes maternelles)**

Depuis la dissolution de la CCPT et la compétence Jeunesse n'étant pas celle de la CAHM, notre appartenance à un Réseau d'Assistantes Maternelles a été totalement remise en question par cette évolution intercommunale. Sur Tourbes nous avons 5 Assistantes Maternelles agréées.

Dans le cadre du SIVOM de Pézenas une délibération a été prise pour autoriser la modification de ses statuts et cette dernière prévoit d'autoriser le SIVOM à conventionner avec des communes voisines non affiliées à ce syndicat pour la fourniture de prestation « à la carte » pour des compétences exercées par le SIVOM.

Ainsi il est possible pour notre commune de signer une convention avec le SIVOM pour la mise à disposition d'un RAM au profit de nos AMI (Assistants Maternelles Indépendantes).

Le coût de cette prestation s'élève à la hauteur du produit de **0,62€ x Population**, soit pour Tourbes très proche de **1100 €/an**.

Il est donc proposé au Conseil de prendre une décision sur cette offre de prestation.

**VOTE : 16 Pour (y compris les 6 pouvoirs)**

-----I) Dépenses d'Investissement 2019

Comme chaque année à pareille époque, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à engager les dépenses d'investissements de 2019 à la hauteur de 25% des crédits ouverts en dépenses d'investissement en 2018. Mr le Maire précise que la Perception de Pézenas sera supprimée au profit de celle d'Agde.

**VOTE : 16 Pour (y compris les 6 pouvoirs)**

-----J) Déclassement d'un chemin communal N°10

Une demande de déclassement du chemin communal N°10 dit de Pézenas à Peyrat ainsi que du chemin de Peyrat à Tourbes, a été formulée par courrier auprès de M. le Maire.

Cette demande trouve son fondement dans le fait que ce chemin est, selon les constats du propriétaire du Domaine de Peyrat, insuffisamment et irrégulièrement entretenu.

Face à l'accroissement de l'activité du Domaine avec ses allées et venues quotidiennes de véhicules légers, de poids lourds, d'engins agricoles et d'une circulation de visiteurs importante tout au long de l'été, les travaux qui seraient nécessaires d'être menés sur ce chemin seraient d'une ampleur financière non négligeable pour le budget de la commune et méritent en tout cas d'engager une réflexion sur ce type d'investissement pour qu'il puisse être durable. Il est donc proposé au Conseil municipal de statuer sur cette demande. Lors des nombreux débats qui s'ensuivirent il a été conclu par l'ensemble des élus que :

- Les chemins examinés constituent aussi les limites cadastrales des communes d'Alignan du Vent et de Tourbes, ainsi le seul avis de la commune de Tourbes ne suffirait pas à répondre à la demande exprimée,
- la demande exprimée par les propriétaires du domaine de Peyrat vise aussi, à plus ou moins court terme, la fermeture de ces deux chemins excluant ainsi toute circulation étrangère à la vie et au fonctionnement du domaine.

Ainsi concrètement si ce déclassement était accepté, à terme le propriétaire et/ou les gestionnaires du domaine de Peyrat fermeront physiquement à chaque bout l'accès principal à ce domaine et aux autres accès (chemin d'Alignan à Tourbes...).

Par contre le refus de déclassement entrainerait la nécessité d'un entretien attentif, régulier et plus durable.

**VOTE : 0 Pour .....16 Contre (y compris les 6 pouvoirs)**

-----K) Demande du propriétaire du Tourb'Arts Café

Monsieur Frédéric AUDRAIN demande au Conseil municipal l'autorisation d'implanter en façade du débit de boissons, une structure de couverture (pergola) d'une partie de l'espace public afin d'offrir à ses visiteurs et clients une meilleure protection par temps incertain et leur permettre aussi de bénéficier de conditions extérieures toujours plus attrayantes que celles proposées à l'intérieur.

Cette structure a été étudiée pour être démontable rapidement, non agressive vis-à-vis de la prise en compte de l'aspect esthétique du Quai et ne nécessitant pas de fixations lourdes (1 point de fixation par pied).

Il est rappelé ici qu'une convention a été signée avec la Municipalité pour l'occupation du Domaine public à **l'euro symbolique** afin d'implanter la terrasse extérieure.

Il est proposé au conseil municipal de donner son avis sur cette demande.

**VOTE sur le principe : 16 Pour (y compris les 6 pouvoirs) mais le Conseil Municipal souhaite avoir beaucoup plus de précisions sur cette structure.**

### **Questions diverses :**

Mr le Maire évoque la réforme des Listes électorales et pour y satisfaire il s'avère obligatoire de créer une commission constituée de 5 personnes (à l'exception de M. le Maire), à retenir parmi les 3 premières personnes de la liste majoritaire<sup>1</sup> des dernières élections municipales ( Mme Mélanie MUR, Mr Michel VINCENT et Mme Cristelle MORENO) et 2 personne de la liste 2 ( Didier LOUSTALET et Marie LOUSTALET) . Il est demandé à Christine SOUQUET d'interroger ces 5 personnes afin d'obtenir leur accord. En cas de refus il sera nécessaire de poursuivre dans les listes concernées.

Mr le Maire évoque également le sujet de la Fourrière car la proposition de convention élaborée et transmise par Mr Lionel PUCHE ne convient pas à la société DELVAUX qui nous propose une convention beaucoup plus simple. Il est demandé à Michel VINCENT et Lionel PUCHE de rencontrer Mr HULOT afin de conclure très vite sur ce point. Mr Richard BORON pose la question sur les éoliennes : pourquoi avoir pris un rendez-vous sur ce sujet alors que la décision a été prise de ne pas en implanter sur Tourbes. Mr le Maire souligne qu'il est toujours bon d'obtenir plus de précisions sur ce sujet. Mr Lionel PUCHE a appris qu'une antenne ORANGE devrait être posée sur le bassin d'eau : Mr le Maire précise que lui-même a porté à la connaissance de riverains du bassin d'eau la proposition faite au Syndicat des eaux de la Vallée de l'Hérault visant à implanter avec leur

autorisation une antenne de téléphonie mobile. M. le Maire précise également que cette solution a été écartée car le SIEVH bien que propriétaire des lieux, ne souhaite imposer aucune décision unilatérale aux communes adhérentes.

Cependant les mécontents se manifestent toujours (particuliers, professionnels...) et le besoin persiste.

**L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance 20h20.**